



Mairie de La Regrippière

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19**

OBJET :

**AVENANT N°6
CONSTRUCTION
D'UN CENTRE DE
LOISIRS ET ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 9 avril
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Bérengère LAMBERT,
Franck BOUCHEREAU, Vanessa DHENIN, Alexandre BARON,
Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU,
Gwenola GOUESNARD MOURAUD, Julien KOSIR, Peggy
LAURENT, Clémence MARY, Quentin PAQUEREAU, Gwladys
PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra
TIENNAULT, Steven VAIDIE

SECRETAIRE : Bernard SOURISSEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché conclu avec la société SAS Loom Architecture en date du 1er juillet 2021 ;

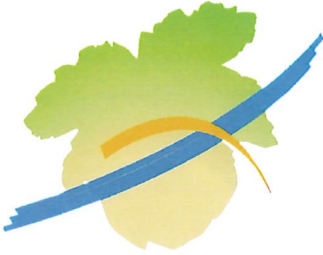
Vu la délibération n°2021-028 du Conseil municipal autorisant la signature dudit marché ;

Vu la délibération n°2026-022 du conseil municipal qui est annulée et remplacée par celle-ci

Considérant la nécessité de procéder à une prolongation du délai ainsi qu'à la réalisation de travaux supplémentaires ;

Considérant que l'avenant n°6 a pour objet :

- la prise en compte de la réception du lot VRD présentant des difficultés, pour un montant de 1 200 € HT ;
- la modification du montant du marché, qui passe de 172 230.02 € HT à 173 430.02 € HT ;



Mairie de La Regrippière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°6 au marché relatif à la construction d'un centre de loisirs et d'un accueil périscolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 ainsi que tout document s'y rapportant.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 14 AVR. 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 15 AVR. 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

